

# **DOCUMENT D'ORIENTATIONS**

**Voté lors du 29<sup>ème</sup> congrès  
de l'Union Départementale  
Cgt du Puy de Dôme**

**13 et 14 avril 2017**

**Salle des fêtes  
de Saint Rémy sur Durolle**

## Préambule

Notre 29ème congrès de l'Union Départementale doit permettre à la Cgt de réaffirmer son rôle et sa volonté de transformation sociale. La Cgt reste incontournable sur bien des sujets, à l'entreprise, dans les branches comme au niveau interprofessionnel.

Nos adversaires de classes, affameurs plus que jamais, arrivent pourtant à affaiblir à la fois les droits, les conditions de vie et de travail des salarié-e-s, à la fois notre syndicalisme et la représentation des salarié-e-s.

Cela à force de désengagement de l'État, de destructions des services publics, de réformes territoriales et d'institutionnalisation, de déréglementation du travail et de réduction de la négociation sociale par le développement d'un dialogue social en appui à ces politiques de réformes libérales, soutenu par les organisations syndicales d'accompagnement.

Ce document préparatoire au 29ème congrès de l'Union Départementale des syndicats Cgt du Puy de Dôme est un outil pour aller au débat avec les syndiqué-e-s du département. Il ne s'agit ni d'un catalogue ni d'une recette magique pour atteindre nos objectifs, ni d'un recueil exhaustif de notre démarche revendicative.

Seul l'engagement des forces militantes, dans les professions et les bassins d'emploi, permettra de construire ce dont nous avons besoin pour porter et construire nos revendications, sociales, économiques et environnementales.

Notre congrès doit permettre d'analyser l'activité de la Cgt sur le territoire ces 3 dernières années, ses actions et son fonctionnement, son implantation et de redéfinir nos objectifs collectifs, pour une Cgt forte, ambitieuse et efficace.

Une Cgt au service de tou-te-s, où chacun-e doit oeuvrer au renforcement de nos syndicats en nombre d'adhérent-e-s, à l'implantation de nouveaux syndicats dans les entreprises et les établissements publics.

Une Cgt qui puisse mettre en oeuvre ses décisions, particulièrement pour l'amélioration de la Qualité de Vie Syndicale, avec des syndiqué-e-s décideur-euse-s, acteur-trice-s, équipé-e-s pour agir !

La préparation de ce congrès, moment important de notre démocratie syndicale, doit aujourd'hui se faire en peu de temps, mais reste conforme à nos statuts.

La Direction de l'UD rendra compte de son activité. Vue l'importance des enjeux, l'UD en appelle aujourd'hui à une prise en compte rapide par les syndicats Cgt du Puy de Dôme de ce document d'orientation, afin de l'amender et l'enrichir.

Gageons qu'ensemble, avec le rassemblement de toutes nos forces, nous saurons construire et renforcer notre outil syndical, force de propositions et parmi les derniers remparts contre les divisions, les replis et les reculs sociaux.

Les promesses des candidat-e-s à la Présidentielle, le contexte économique et social, la situation internationale et la montée de l'extrême droite et des nationalismes, en Europe notamment, nécessitent la plus grande résistance, dans laquelle notre Cgt s'est toujours engagée.

Julien PAULIAC

Secrétaire Général de l'UD Cgt 63

## **1ère partie :**

### **Amélioration de la Qualité de Vie Syndicale (AQVS) : Organiser et renforcer la Cgt, son syndicalisme de proximité, auprès de toutes et tous !**

La Cgt du Puy de Dôme est forte de plus de 200 syndicats, présente dans près de 400 entreprises et regroupe environ 9000 syndiqué-e-s, nombre stable ces dernières années. Organiser nos structures syndicales confédérées n'est pas une mince affaire.

Depuis 122 ans, notre organisation a su fixer ses règles de vie et ses fonctionnements statutaires. Elle a su également les faire évoluer pour s'adapter aux contraintes ou autres mutations et toujours pour faire vivre la démocratie en son sein, au service des intérêts des salarié-e-s au sens large. Mais il est déjà essentiel que chaque structure de la Cgt, avec son indépendance respective, s'organise pour nourrir et conduire notre démarche revendicative.

Avec des professions qui s'organisent sur le territoire et avec les Unions Locales, les syndicats forment cette Union Départementale des syndicats pour être en capacité d'apporter l'impulsion et l'aide nécessaires à la construction du rapport de forces, à la coordination des revendications et des actions, au renforcement de nos structures Cgt, à leur structuration dans le respect des règles de vie, des valeurs de la Cgt et de la démocratie syndicale.

Les objectifs de cette union des syndicats ne peuvent être atteints qu'avec leur participation active à l'activité interprofessionnelle.

#### **1- L'utilisation des outils de la Cgt et la connaissance des forces organisées.**

Nos outils communs, CoGiTiel, CoGéTise ou encore l'Outil du trésorier permettent aux syndicats de fonctionner et d'organiser notre syndicalisme confédéré.

Ces outils doivent être renseignés régulièrement et cela nécessite de former les militant-e-s responsables dans les syndicats.

Les congrès de syndicats doivent définir les équipes et les responsabilités au sein des collectifs de Direction des syndicats.

Pas un-e trésorier-e, pas un-e responsable à l'organisation, ne doit rester isolé-e ou en manque d'information. L'UD, avec son animateur-trice Vie Syndicale, le ou la responsable de la politique financière doit être en lien avec les responsables des syndicats et en capacité de constituer et d'animer notre réseau.

En formant nos responsables syndicaux, nous gagnerons une meilleure connaissance de nos forces organisées, une meilleure utilisation de nos moyens humains et financiers, une meilleure réponse aux besoins de formation ou de communication de l'UD et des UL vers les syndicats, et réciproquement.

La répartition de la cotisation des adhérents de la Cgt est aussi gage d'efficacité.

Les versements des cotisations ne sont toujours pas à la hauteur des décisions prises collectivement. Il est rappelé que chaque syndicat doit procéder aux versements des cotisations de ses adhérent-e-s, à minima chaque trimestre.

Cela permet de connaître nos forces au plus juste et de répartir les moyens nécessaires au fonctionnement et l'activité de toute la Cgt.

Aussi, alors qu'une nouvelle version de notre CoGiTiel est attendue, chaque syndicat doit organiser, pour chaque syndiqué-e, la saisie des informations utiles à l'organisation (les coordonnées, les mandats, les formations suivies dans la Cgt, etc.).

Respecter le 1 % pour tou-te-s est une question de justice et d'égalité dans la Cgt, autant qu'un enjeu de moyens financiers pour chaque structure de la Cgt, pourtant cet objectif est loin d'être atteint. Cette bataille est l'affaire de tou-te-s.

Le montant moyen de la cotisation payée par les syndiqué-e-s confédéré-e-s devra être analysé plus précisément et plus régulièrement par l'Union Départementale et les Unions Locales afin d'ouvrir ou de ré-ouvrir des discussions nécessaires avec les syndicats.

Les réorganisations des territoires, des administrations et des entreprises peuvent conduire à des évolutions de périmètre ou de structuration de la Cgt.

En ce sens, la Conférence commune des Comités Régionaux Cgt d'Auvergne et de Rhône-Alpes des 8 et 9 décembre 2016 a acté leur rapprochement pour faire face aux décideurs politiques et au patronat de la grande région.

Dans le département, nous réaffirmons que les moyens sont nécessaires, particulièrement pour renforcer ou développer notre syndicalisme de proximité. En ce sens, l'Union Départementale proposera une plus juste répartition, notamment avec le reversement d'une partie des cotisations des retraité-e-s, en direction des Unions Locales. Aussi, il revient à l'UD, aux syndicats et à leurs Fédérations de veiller en permanence à la construction et aux moyens de fonctionnement, humains et matériels des unions locales (Art.14 des statuts confédéraux)

### **Résolution 1 :**

L'UD et les syndicats s'engagent à :

- désigner en leur sein un ou plusieurs "référents Vie Syndicale", pour agir avec l'UD et les UL sur l'organisation, la trésorerie, la formation, l'information, la communication,
- tout mettre en oeuvre pour l'utilisation des outils CoGiTiel, CoGÉTise, outil du trésorier,
- respecter la décision de reversement à minima trimestriel des cotisations, en se rapprochant de l'UD pour toute difficulté,
- réaffirmer et réévaluer si nécessaire le montant de la cotisation Cgt à 1 % du salaire net ou de la retraite pour toutes et tous.

### **2 - Syndicalisation et renforcement de la Cgt.**

Le renforcement de la Cgt passe nécessairement par la syndicalisation. L'implantation de la Cgt là où elle n'est pas présente doit également être une priorité portée par les syndicats et les Unions Locales dans les bassins de vie et d'activité.

Les causes du recul de la syndicalisation sont en partie établies, comme l'accroissement du chômage et de la précarité, la farouche répression anti-syndicale et le discrédit porté particulièrement sur la Cgt, ou encore l'institutionnalisation, donc le dévoiement du syndicalisme, du syndicat à la Confédération.

Certains secteurs ou entreprises restent hermétiques à notre syndicalisme, les employeurs ou directions d'établissements oeuvrent au quotidien, soit à donner une mauvaise image de la Cgt et de ses militant-e-s, soit à convaincre les salarié-e-s de ne pas s'approcher trop près du syndicat, s'ils veulent avoir un avenir sur leur poste de travail.

En partant du vécu des salarié-e-s et des réalités du travail, les réunir et aller à leur contact aux portes des entreprises et dans les services, leur proposer l'adhésion Cgt nécessite évidemment que nos syndiqué-e-s mesurent les enjeux et soient en capacité de rassembler et de renforcer l'organisation, partout, pour tout-e-s.

Les forces de la Cgt stagnent autour de 700 000 adhérent-e-s. La moyenne d'âge des syndiqué-e-s augmente et conduit naturellement à ce qu'une grande partie de nos Camarades partent en retraite dans les prochaines années.

La recomposition du salariat est constante et dictée par la gestion capitaliste et financière du travail.

Ainsi, la Cgt doit faire face et proposer la syndicalisation à toutes les catégories professionnelles.

Les privés d'emplois, salarié-e-s précaires, les « Uber », les Ingénieurs, Cadres, Technicien-ne-s et Agents de Maîtrise, les salarié-e-s des entreprises sous-traitantes, les retraité-e-s doivent voir la Cgt venir à eux/elles.

Pour renforcer la Cgt il convient donc de construire et de mettre en oeuvre des plans de travail concrets et réalisables, avec la participation des syndicats et des syndiqué-e-s, en lien avec nos Unions Locales.

Développer les parrainages, cibler des entreprises, y organiser des diffusions et des rencontres avec les salarié-e-s de tout statut sont des manières de faire, qui fonctionnent.

Il apparaît, en allant à leur contact, que certains salarié-e-s attendent la Cgt quand elle n'est pas présente à l'entreprise, lors de conflits par exemple, qui sont des moments propices à la syndicalisation.

Comme réaffirmé lors du 51ème congrès confédéral, discuter du travail, des conditions dans lesquelles il est exercé, aborder la question des salaires ou du temps de travail, permet aux salarié-e-s de prendre conscience et de s'organiser, avec la Cgt.

La syndicalisation et la force de la Cgt, c'est l'affaire de tou-te-s.

### **Résolution 2 :**

L'UD, les Unions Locales, les syndicats et les syndiqué-e-s s'engagent à :

- proposer l'adhésion à la Cgt, dans et hors de leur périmètre, en veillant à l'accueil de chaque syndiqué dans son champ professionnel,
- organiser et s'engager dans les ciblage, déploiements, les actions revendicatives, etc.,
- réaffirmer et mettre en oeuvre nos décisions, quant aux périmètres des syndicats (syndicats de site, de bassins ou de zones)

### **3 - Renforcer notre représentativité pour renforcer la Cgt.**

Les élections générales de la Fonction Publique ont eu lieu en 2014. Dans notre département, comme au niveau national, on constate un tassement des résultats de la Cgt.

L'investissement des Camarades des Fonctions Publiques a été à la hauteur et l'interpro a joué son rôle dans cette échéance de première importance ; la Cgt reste ainsi la première Organisation Syndicale des Fonctions Publiques dans le Puy de Dôme.

La dématérialisation de ce scrutin, comme dans de nombreux secteurs, a des conséquences.

En effet le vote électronique n'est pas démocratique : il ne favorise pas la participation, l'abstention a toujours nui à notre syndicalisme de masse et de classe.

L'UD aura à travailler sur la question du vote électronique sur le prochain mandat. Alors que les salarié-e-s peuvent agir dans leurs entreprises au moment des élections professionnelles, ce mode de vote contribue à une perte de conscience et à la délégation.

C'est une nouvelle attaque contre la démocratie sociale et nous devons tout faire pour rendre impossible le vote électronique dans l'ensemble des entreprises et le dénoncer là où il est en pratique, en gagnant l'investissement des salarié-e-s.

Dans le département, les élections professionnelles se sont également déroulées dans de nombreuses entreprises de plus de 10 salarié-e-s, du secteur privé.

Le suivi de l'ensemble de ces scrutins s'organise notamment par le suivi des négociations des protocoles électoraux, par la construction de listes Cgt, en allant au contact des salarié-e-s.

Chaque année, plus de 200 invitations à négocier ces protocoles sont reçues dans le département. Pour permettre aux salarié-e-s de voter Cgt, nous devons nous organiser avec les militant-e-s des professions et par bassin d'emploi, nous former pour négocier et gagner le contact avec les salarié-e-s de l'entreprise.

Collectivement, en couvrant un maximum de protocoles et en ciblant les entreprises, construire des listes et faire voter Cgt donne de la force à notre syndicalisme et à notre action.

Fin 2016, les salarié-e-s des TPE ont été appelé-e-s à voter pour l'organisation syndicale de leur choix. Tout en condamnant les agissements du Ministère du Travail qui semble avoir gagné le pari de

l'abstention, nous avons à mesurer comment nos syndicats ont mené la campagne Cgt et à anticiper les prochaines échéances.

Grâce à l'investissement des camarades et structures investis, la Cgt reste pour autant, encore de loin, la 1ère organisation syndicale sur ce scrutin TPE avec 25,12 % des votes au niveau national. Pour le Puy de Dôme, avec 42369 inscrit-e-s et une participation à 10%, supérieure de 3 points à la moyenne nationale, 1425 voix sont recueillies par la Cgt, en tête à 35,98%, 22 points devant la CFDT à 13,96%, FO à 12,45, l'UNSA à 11,16%, la CFTC à 5,23%, Solidaires à 3,38% et la CGC à 3,23%.

Mais la 1ère place, au niveau interprofessionnel national pourrait nous échapper. En effet, jusque là à 0,7 points derrière la Cgt, la CFDT, dispose d'un réservoir de voix plus important que nous, en présentant plus de listes que nous.

La mesure de représentativité, sur le cycle des 4 années qui viennent de s'écouler, sera arrêtée fin mars, il n'est donc pas possible de l'inclure dans ce document.

En tout état de cause, pour conserver et augmenter le poids de la Cgt dans l'intérêt des salarié-e-s, il nous revient de tout mettre en oeuvre pour gagner la construction de listes Cgt, dans un maximum de secteurs, dans l'ensemble des catégories de salarié-e-s et de mener campagne pour remporter les voix et les sièges.

Faire progresser le nombre de nos élu-e-s et mandaté-e-s (DP, DS, CE, CHS-CT et les élu-e-s aux CAP, CT de la Fonction Publique) ouvre également la porte de la syndicalisation des salarié-e-s pour s'organiser, avec leurs élu-e-s.

Enfin, la validation de la représentativité de nos organisations passe par le respect de la réglementation et nécessite notamment que chaque syndicat dispose de statuts conformes et s'assure de la publication de ses comptes.

### **Résolution 3 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- peser pour combattre le vote électronique
- peser pour arriver à une participation la plus massive possible, de préférence avec un vote physique,
- s'organiser pour couvrir un maximum des protocoles et constituer des listes Cgt en formant des militant-e-s sur le département,
- assurer un suivi précis des résultats des élections professionnelles pour que chaque voix Cgt compte,
- mobiliser les syndicats et les militant-e-s dans les différentes élections professionnelles,
- mettre à jour, transmettre et enregistrer les statuts de chaque syndicat et respecter la réglementation en termes de comptabilité.

### **4 - Permettre aux élus et mandatés d'agir.**

Trop longtemps délaissée sur le département, la connaissance précise de nos élu-e-s et mandaté-e-s doit faire l'objet de l'attention des syndicats, des UL et de l'UD.

Des centaines de militant-e-s disposent de mandats confiés par les salariés lors d'élections professionnelles (DP, CE, CHS-CT, DUP, CT et CAP) ou sont désignés par l'organisation, comme les Délégués Syndicaux.

Sont également confiés à des militant-e-s Cgt, des mandats professionnels pour aller négocier face au patronat des branches par exemple et des mandats interprofessionnels comme dans les organismes de sécurité sociale, de formation professionnelle, pour les salarié-e-s en situation de handicap ou encore comme nos conseillers du salarié ou nos représentant-e-s au sein des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles.

Choissant collectivement où elle peut et doit siéger et par qui elle sera représentée, notre Union Départementale doit pouvoir procéder à un meilleur état des lieux de ses élu-e-s et mandaté-e-s.

Cet état des lieux est indispensable pour former ces militant-e-s, les rassembler et leur permettre d'agir en créant, le cas échéant, les réseaux ou collectifs nécessaires à la construction des revendications et de la mobilisation.

Pour cette tâche particulière, les liens et les échanges entre les syndicats, leurs Unions Locales et l'Union Départementale sont indispensables pour construire les convergences, tout comme la mise en oeuvre de notre Charte des Élu-e-s et Mandaté-e-s.

De nombreux sièges sont renouvelés ou proposés à la Cgt au fil des mois, sur le département ou en région. Il sera nécessaire de multiplier les appels à candidatures à mettre en discussion dans les syndicats.

Aussi, en veillant à rassembler les élu-e-s et mandaté-e-s pour préparer et rendre compte de leur activité, la Commission Exécutive de l'UD devra permettre aux militant-e-s de s'engager dans les collectifs confédéraux ou régionaux pour renforcer l'action de la Cgt.

Cela appuie le besoin d'exiger des droits nouveaux, pour la représentation et la participation des salarié-e-s dans le débat d'idées et l'expression des besoins sociaux. Au contraire, les droits syndicaux sont attaqués et l'action syndicale discréditée, les Instances Représentatives du Personnel sont victimes de la stratégie d'institutionnalisation, nous devons résister, protéger nos droits et en conquérir de nouveaux.

Évidemment, il appartient à chaque militant-e, chaque syndicat ou union de syndicats, de faire valoir et d'utiliser la totalité des droits réglementaires, au profit exclusif de l'activité syndicale de la Cgt.

#### **Résolution 4 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- assurer la connaissance, le suivi et le renouvellement des élu-e-s et mandaté-e-s de la Cgt,
- impulser la formation syndicale Cgt des élu-e-s et mandaté-e-s, pour les équiper, pour agir,
- permettre aux élu-e-s et mandaté-e-s de constituer ou de participer aux collectifs ou réseaux nécessaires à leurs responsabilités et à l'organisation,
- veiller au respect et à l'utilisation des droits syndicaux et agir pour la conquête de droits nouveaux,

#### **5 - La formation syndicale.**

La formation syndicale Cgt a pour objectif d'équiper ses militant-e-s pour agir syndicalement, en accord avec leurs besoins et dans le respect des orientations de la Cgt. Elle est bâtie sur une architecture à 3 piliers :

- rendre les militant-e-s acteurs de leur syndicalisme Cgt (Campagnes Cgt - Niveaux Généraux de formation Syndicale...). Ces formations sont éminemment interprofessionnelles,
- outiller les militant-e-s Cgt à la responsabilité au sein de notre Organisation, pour tou-te-s nos responsables en activité ou appelé-e-s à le devenir,
- outiller les élu-e-s et mandaté-e-s à exercer pleinement les mandats pour lesquels ils/elles ont été élu-e-s.

La formation est un droit pour chacun-e des adhérent-e-s Cgt.

Renouvelée et renforcée encore sur ce mandat, l'activité de formation confiée aux UD nécessite l'organisation de nos plans de formation et de ses contenus, correspondant aux besoins des syndicats, des militant-e-s, des élu-e-s et mandaté-e-s, pour agir dans la démarche de la Cgt.

La Commission Formation Syndicale de l'UD, avec les Unions Locales et avec l'implication des syndicats, dans la volonté d'impulser la formation de leurs membres, doit permettre d'équiper un maximum de syndiqué-e-s.

Augmenter encore le nombre de formateur-trice-s, inciter les syndiqué-e-s à s'engager dans un parcours de formation et multiplier les stages au plus près de nos camarades doit être une priorité collective, avec un rôle d'impulsion par les directions des syndicats.

Cette activité engendre des dépenses, pour le matériel pédagogique, la prise en charge des stagiaires et des formateur-trice-s et les éventuelles pertes de salaires. Les évolutions récentes sur le financement de la Formation Économique Sociale et Syndicale alourdissent la gestion de cette activité pour les UL, l'UD et les syndicats.

Nos structures s'adaptent donc aux nouvelles réglementations, la priorité étant de former, sans perte de salaire pour nos camarades.

Les fonctionnements contraints permettent néanmoins une transparence de notre activité de formation syndicale, qui pourrait être dans le viseur du patronat, ou de certains candidats à la Présidence de la République.

Le dispositif confédéral est aujourd'hui opérationnel et s'enrichit en continu, fort de l'expérience et des procédures en place, en tout point du territoire.

La mutualisation mise en place par les précédents congrès de l'UD doit être analysée, pour éventuellement être révisée afin de correspondre aux réalités et aux besoins.

Cette mutualisation, basée sur le règlement par les syndicats d'un forfait de 30€ par jour et par stagiaire permet aujourd'hui d'équilibrer financièrement l'activité de formation syndicale, couvrant y compris la charge administrative imputable à cette activité.

La commission de formation syndicale, en lien avec la Politique Financière de l'UD et des UL devra faire des propositions à la Commission Exécutive.

La priorité restant de former les syndiqué-e-s, les élu-e-s, les mandaté-e-s et les responsables, des accords devront être trouvés avec les syndicats qui n'auraient pas les moyens de financer la formation de leurs militant-e-s.

#### **Résolution 5 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- communiquer les plans de formation syndicale, et impulser la participation à la commission de formation syndicale du département, dans des délais permettant les inscriptions dès le début de l'année aux syndiqué-e-s.
- élaborer les plans de formation avec les besoins des syndicats, et organiser des formations supplémentaires si besoin,
- inscrire les syndiqué-e-s aux stages proposés,
- augmenter le volant de militant-e-s formateur-trice-s Cgt issu-e-s des syndicats du département,
- respecter et mettre en oeuvre la charte Élu-e-s et mandaté-e-s de la Cgt

#### **6 - L'information.**

L'information des syndiqué-e-s, voire celle des salarié-e-s, est également l'affaire de tou-te-s. Elle doit être organisée en permanence.

En ce sens, l'utilisation des nouvelles technologies doit nous permettre de communiquer et d'échanger au quotidien.

Constatant le lien entre les reculs idéologiques et celui de la lecture, nous devons proposer largement, voire aider à la lecture, notamment de notre presse syndicale. En permettant de multiplier les abonnements individuels et collectifs aux journaux NVO, Options et Vie Nouvelle, nos élu-e-s et mandaté-e-s seront outillé-e-s avec des guides Cgt, spécifiques et régulièrement actualisés.

Notre entreprise de presse, unique dans le monde syndical européen, reste dans une situation financière difficile. L'enjeu est double, nous devons ensemble assurer la pérennité des éditions de la Vie Ouvrière pour regagner la lecture militante, indispensable à la construction des savoirs et de la mobilisation.

L'investissement de tous les syndicats Cgt sera déterminant dans la lutte pour l'information syndicale Cgt pour toutes et tous : renseigner correctement notre CoGiTiel permettra à tou-te-s les militant-e-s de recevoir à domicile notre journal "Ensemble", financé par la cotisation syndicale, et notre hebdomadaire "le Courrier des Syndicats et Sections Syndicales Cgt 63".



### **Résolution 6 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- favoriser la lecture de la presse Cgt, impulser l'abonnement et le partage de la NVO et de nos journaux dans tous les syndicats,
- désigner des "référents NVO" dans un maximum de structures (syndicats et UL), en lien avec le référent de l'UD, pour veiller à ce que chaque responsable syndical, élu-e ou mandaté-e dispose d'un abonnement à la NVO,
- contribuer au contenu et à la diffusion du Courrier des Syndicats, hebdomadaire relayant l'activité de nos structures.
- favoriser l'accès des savoirs et de l'histoire des conquêtes de la Cgt, à travers l'IHS, afin de donner du sens à nos actions.

### **7 - La Communication.**

Nos rencontres physiques et échanges téléphoniques restent les vecteurs de communication les plus efficaces. En complément, l'envoi de mails est un moyen économique et rapide de communication entre nos structures, mais nécessite rigueur et organisation pour gagner en fiabilité.

Tout au long du 28ème mandat, l'Union Départementale a considérablement augmenté ses envois dématérialisés, pour annoncer ses décisions, appeler à la mobilisation, solliciter ses structures...

Nous constatons une bonne adaptation de nos Unions Locales et de la majorité des syndicats du département. Cependant, nous ne pouvons laisser personne sur le bord de la route. En lien avec l'effort à faire par nos structures pour renseigner le plus précisément CoGiTiel, l'Union Départementale doit proposer d'accompagner toutes les organisations Cgt du Puy de Dôme à l'assimilation des techniques informatiques de base pour une communication efficace et collective (création d'adresse mails, abonnement à nos listes de diffusion, etc.).

Pour la communication externe, en direction des salarié-e-s et du grand public, la Cgt doit être visible partout, elle doit être entendue et comprise. Elle doit contribuer, par la diffusion de ses informations, analyses et propositions, à la résistance au modèle de pensée dominante libérale. Elle doit aussi pouvoir donner efficacement rendez-vous aux salarié-e-s pour les mobilisations indispensables à la défense et à la conquête de leurs droits.

C'est l'enjeu de l'activité de communication. Elle ne peut pas être assumée seulement par quelques dirigeant-e-s. L'Union Départementale met en place divers outils de communication et méthodes comme internet, l'édition de tracts et de journaux, les journées de déploiement départementales, le contact aux médias...

Il est indispensable que cette communication soit relayée, adaptée, déclinée par les syndicats et les Unions Locales pour coller à la réalité des entreprises et des services publics et faire le lien entre les thèmes interprofessionnels et les revendications professionnelles. Il est également indispensable que l'actualité des syndicats soit partagée pour alimenter la dynamique collective. Face au rouleau compresseur des médias des gouvernements et du patronat, notre réseau de diffusion participe à mieux faire connaître nos idées, revendications et actions et contribue à la construction des mobilisations de masse.

### **Résolution 7 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- se fournir réciproquement les coordonnées (postale / mail / téléphones) du syndicat et des militant-e-s pour disposer d'un réseau d'échanges d'informations fiable et efficace,
- faire connaître leurs actions militantes, pour gagner en participation et en visibilité, et ainsi créer de la convergence des luttes et des revendications,
- travailler ensemble pour cartographier les endroits stratégiques de diffusions de tracts interpro, en lien avec l'actualité ou avec les éventuelles initiatives de contacts et de syndicalisation.
- faire remonter aux Syndicats du département, les comptes-rendus des Commissions Exécutives de l'UD et des UL,
- travailler à la mutualisation et au partage des expressions des syndicats du département, pour permettre le développement de la publication de tracts Cgt.

## **8 - Plan de visite des syndicats.**

Toutes les orientations et résolutions proposées nécessitent que nous nous organisions pour être efficaces.

L'Union Départementale, dans la dynamique confédérale, organise un plan de visite pérenne des syndicats Cgt 63.

Pour accompagner nos structures professionnelles dans l'amélioration de leur vie syndicale, leurs besoins pour les projets de syndicalisation, le suivi des élections, l'accompagnement et la connaissance des Élu-e-s et Mandaté-e-s, leurs besoins de formation, la transmission d'information et l'organisation de la communication, etc. La rencontre de responsables interpro (UD et UL) avec les responsables de nos syndicats est indispensable. Ce lien doit également être renforcé entre les syndicats et leurs Fédérations Cgt.

De même, la présence des Camarades de l'interpro aux réunions statutaires participe à une volonté partagée de rapprochement et de travail collectif.

### **Résolution 8 :**

L'UD et les UL s'engagent à :

- prendre contact avec nos structures professionnelles pour organiser des rencontres spécifiques : échanges interpro/pro, connaissances de nos structures, de nos besoins et convergence...

Les syndicats s'engagent à :

- proposer aux structures interprofessionnelles de participer aux réunions qu'ils organisent,
- transmettre les évolutions de responsabilités et de mandats en leur sein, pour garantir nos liens permanents

## **9 - Etre la Cgt de toutes et tous.**

*Par son analyse, ses propositions et son action, la Cgt agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.*

*Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.*

*Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.*

*Les mutations du monde et des sociétés appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail des hommes, financent le progrès social, le bien être et qu'elles concourent, au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète.*

*Soumise à la logique du profit, la société actuelle est traversée par la lutte des classes et par de multiples contradictions dont les conséquences conduisent à des inégalités et exclusions majeures, des affrontements d'intérêts, des tensions internationales, des menaces de guerre et des conflits armés. Les salarié-e-s ont besoin de se rassembler comme tels pour se défendre, conquérir leur émancipation individuelle et collective et participer à la transformation de la société et du monde.*

*Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salarié-e-s un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains.*

*La Confédération Générale du Travail, attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, œuvre au rassemblement de tou-te-s les salarié-e-s dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.*

*Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein.*

Extrait du préambule des statuts de la Confédération Générale du Travail.

### **Le syndicalisme retraité :**

Le 51ème congrès Confédéral a officialisé l'égalité des syndiqué-e-s retraité-e-s avec tou-te-s les autres militant-e-s de la Cgt, en modifiant nos statuts : 1 retraité-e cotise à 1 % et compte pour 1 voix. Rappelons qu'à l'UD Cgt Puy de Dôme, c'était déjà le cas, ou du moins, les statuts l'indiquent déjà.

Dans les prochaines années, les retraité-e-s représenteront 1/3 de la population, ce qui constitue un enjeu considérable. Quand on est retraité-e, les raisons ne manquent pas d'adhérer ou de rester syndiqué-e à la Cgt (niveau des pensions, logement, transports, santé et autonomie...).

Cette force que constituent nos camarades retraité-e-s est indispensable au déploiement et à l'expression de la Cgt comme à la défense de leurs intérêts propres.

C'est dans chaque syndicat, en collaboration avec la section retraités si elle existe, qu'il faut organiser la continuité. Quand la section retraité-e-s n'existe pas, la continuité sous forme de rassemblement interprofessionnel peut s'organiser par lieu de vie ou de proximité, en lien avec les UL et en collaboration avec l'USR 63.

En accord avec les résolutions du 11ème congrès de l'Union Syndicale des Retraité-e-s Cgt 63, l'UD et les syndicats travailleront à l'implantation et au renforcement de sections interprofessionnelles de retraité-e-s dans les UL, en proximité, pour assurer la continuité syndicale des militant-e-s Cgt quand les sections professionnelles de retraité-e-s n'existent pas.

### **Le syndicalisme de la jeunesse :**

Que la jeunesse soit diplômée ou sortie de l'école sans formation, elle s'avère être une génération sacrifiée frappée par le chômage, la précarité et le déclassement.

Les jeunes sont les premières victimes des inégalités. En 10 ans, le nombre de moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté a ainsi augmenté de 50 %.

Ce phénomène est lié aux difficultés d'intégration sur le marché du travail.

L'enjeu pour la jeunesse c'est donc le travail, l'autonomie et l'accès à la protection sociale.

Dans le Puy de Dôme, de nombreuses actions sont régulièrement menées conjointement avec les organisations de jeunesse qui voient dans la Cgt une organisation combative et force de propositions, en accord avec leurs revendications de futurs salarié-e-s.

Des ponts existent avec le syndicat étudiant UNEF. Celui-ci nous propose même de tenir des permanences dans leurs locaux universitaires. La moitié des étudiant-e-s est obligée de travailler pour pouvoir assumer le coût de la vie et de leurs études.

Pour assurer ces rendez-vous en milieu scolaire, pour mener des campagnes spécifiques vers les jeunes apprenti-e-s, intérimaires, stagiaires et anticiper le renouvellement de nos directions de structures et de syndicats, l'Union Départementale doit permettre aux jeunes militant-e-s d'agir. Les syndicats sont les lieux où les jeunes doivent prendre des responsabilités, profiter des droits et des expériences syndicales.

Relancer l'activité d'un Collectif Jeunes Cgt interpro sur le département, avec les collectifs jeunes déjà existant dans nos syndicats, permet de porter les revendications spécifiques à la jeunesse tout en laissant toute leur place aux jeunes femmes et hommes, pour militer et agir en responsabilité à la Cgt.

### **Égalité, Parité, Mixité :**

La moitié des salarié-e-s sont des femmes. Payées 26 % de moins que les hommes en moyenne, les femmes touchent des pensions de retraite 40 % inférieures à celles des hommes et représentent 82 % des emplois en temps partiel.

Engagée quasi-systématiquement dans les actions féministes organisées dans le Puy de Dôme, l'UD appelle au rassemblement des salarié-e-s pour exiger une société sans discrimination ni rapports de domination.

Au-delà de la journée du 8 mars qui doit permettre de porter nos revendications pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes, c'est dans les entreprises et les services que cette bataille doit être menée quotidiennement : le 8 mars, c'est tous les jours !

Dans nos organisations, tout doit être fait pour que nos camarades femmes puissent accéder aux mandats et aux responsabilités syndicales et pour gagner la parité, motrice de l'égalité.

**Le syndicalisme des lesbiennes Gays Bisexuels et Transsexuels (LGBT) :**  
La Cgt, dans le cadre de ses activités de combat contre les discriminations, a constitué depuis plusieurs années un collectif de lutte contre l'homophobie. En relais du collectif confédéral LGBT, l'Union Départementale 63 s'engage, à gagner de nouveaux droits pour les LGBT, à dénoncer et combattre toutes les discriminations dont elles et ils sont victimes.

Il est essentiel de favoriser toutes les avancées en matière de législation sociale et de droits liés au travail pour une égalité de traitement entre les salarié-e-s quelle que soit leur orientation sexuelle et leur identité de genre

### **Transformation du lien de subordination, les travailleurs "indépendants" :**

Le salariat n'a cessé de se transformer. Les nouvelles technologies au service du libéralisme, notamment au travers de plateformes dites collaboratives, font grimper en flèche le nombre d'indépendants, d'auto-entrepreneurs, "d'Uber" et de free-lance.

Le but de ces plateformes est la maximisation des profits et des dividendes versés aux actionnaires. Il conduit à l'isolement de ces travailleurs sans Code du Travail, sans droit et sans garantie collective.

Plus de 1 million de personnes aujourd'hui en relèvent et ces formes d'emplois, déjà très présentes dans les plus grandes villes de France, sont aux portes de notre territoire.

Bien que luttant contre le pseudo-statut des auto-entrepreneurs, il nous faut réfléchir à toutes les formes d'organisations possibles, afin de pouvoir les syndiquer.

L'UD Cgt 63, les syndicats, doivent s'engager à leurs côtés, en les organisant, et en les syndiquant pour porter le combat d'une juste rémunération, de meilleures conditions de travail, la reconnaissance et la dignité auxquelles ces travailleurs ont droit, pour le droit à la négociation et à la représentation au sein des plateformes et par la mise en place d'instances représentatives des personnels.

### **Le syndicalisme des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s Agents de Maîtrise (ICTAM) :**

La composition des catégories socioprofessionnelles (CSP) se modifie continuellement. Les cadres représentent 17,7 % de la population active. Avec la CSP professions intermédiaires, c'est 43,1 % des actifs envers lesquels nous devons agir, pour que cette partie du salariat puisse s'organiser, avec la Cgt.

Organiser et syndiquer les ICTAM ne sont pas choses faciles. Systématiquement l'organisation capitaliste du travail met en opposition encadrement et production. Pourtant les revendications des salarié-e-s de ces catégories sont fortes et spécifiques. Elles doivent être portées de façon interprofessionnelle.

Des collectifs Cgt Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s existent dans le département et devront être sollicités pour lancer de grandes campagnes syndicales spécifiques de la Cgt en direction des ICTAM.

En effet, sur le département, environ 700 salarié-e-s relevant de ces catégories sont syndiqué-e-s à la Cgt. Cette force non négligeable est composée de militant-e-s et de responsables syndicaux de plusieurs professions, parfois organisé-e-s dans leur syndicat. Ils et elles doivent pouvoir réfléchir collectivement, au sein d'un collectif départemental, pour construire l'activité et la démarche de l'organisation.

### **Aller à la rencontre des saisonniers et les organiser :**

Mal payés, subissant des conditions de travail difficiles, les saisonniers et intérimaires représentent une catégorie fortement touchée par la précarité grandissante du monde du travail. Et cela les éloigne d'autant du syndicat, avec la menace évidente de non-reconduction de contrat, en cas de contact avec nos syndicats. Difficile de contester, de revendiquer ou de se syndiquer dans ces conditions.

Permettre aux saisonniers de s'organiser, en proximité avec la CGT, est le moyen le plus efficace pour eux de faire valoir leurs droits et d'en gagner de nouveaux.

Ensemble, avec la Sécurité sociale professionnelle que porte la CGT, nous voulons permettre aux saisonniers et aux intérimaires d'être des salariés à part entière. Si l'emploi est saisonnier, les salariés ont des droits toute l'année !

Ces dernières années, quelques militant-e-s ont participé aux déploiements organisés au passage de la caravane confédérale qui sillonnent les lieux de vacances et les exploitations agricoles en allant au devant des salariés saisonniers et des vacanciers.

Nous devons faire vivre la proposition Cgt d'un Nouveau Statut du Travail Salarié (NSTS) dans lequel les droits sont attachés à la personne : progressifs, cumulables au fil de la carrière et transférables d'un employeur à l'autre.

Dès aujourd'hui les saisonniers pourraient voir leur situation s'améliorer notamment par le versement de la prime de précarité, la reconduction des contrats, le droit au logement, l'accès à la formation, l'augmentation des moyens donnés à l'Inspection du Travail pour lutter contre le travail non déclaré et le non-respect des droits des travailleurs saisonniers.

Au passage de la caravane et toute l'année, le plus souvent possible, informons les saisonniers et essayons de les organiser à la Cgt.

### **Syndicalisation et organisation des salarié-e-s sous-traitant-e-s, externalisé-e-s :**

Une autre modification profonde de la composition du salariat en France est la systématisation de la sous-traitance et de l'externalisation par les grands groupes industriels et par nos services publics.

Historiquement, les fleurons industriels français et les services publics constituaient des ensembles homogènes de salarié-e-s, de la base à la "tête".

Pour casser les collectifs, tirer vers le bas les salaires, imposer aux salarié-e-s une compétition dans laquelle ils/elles seront systématiquement perdant-e-s, le système capitaliste a démantelé consciencieusement toutes nos entreprises et services publics.

En outre, les changements de marchés affectent les salarié-e-s sous-traitants, souvent confronté-e-s au chantage à l'emploi, contre la baisse des droits. L'intérimaire reste une variable d'ajustement, où le salarié se doit d'être docile et en bonne santé, pour travailler.

Aujourd'hui, la Cgt est capable de s'organiser en syndicat de site. Ce mode de structuration permet aux salarié-e-s externalisé-e-s de s'organiser, soutenu-e-s par le syndicat Cgt "historique" du site. Des exemples existent dans le département, comme sur le site de l'AIA de Clermont-Fd.

L'Union Départementale doit être un soutien dans la construction de ces structures syndicales, en lien avec les Fédérations concernées.

Enfin, face à la mobilité professionnelle qui caractérise ces situations précaires, nous devons également oeuvrer à la continuité syndicale des salarié-e-s. Pour faire face à la perte de syndiqué-e-s par ce biais, le congrès confédéral a décidé de proposer la mise en place de la "carte permanente", mais il convient localement de favoriser la poursuite de l'adhésion du ou de la salarié-e et sa mise en relation avec la structure qui pourra l'accueillir.

### **Résolution 9 :**

L'UD et les syndicats Cgt s'engagent :

- à faire de la continuité syndicale des syndiqué-e-s retraité-e-s une réalité, dans l'adhésion et dans les activités syndicales, et à les organiser professionnellement par des sections de retraité-e-s, ou interprofessionnellement en s'appuyant sur l'USR et les UL,

- les syndicats s'engagent à transmettre les coordonnées des syndiqués qui changeraient d'emploi, d'entreprise, de secteur professionnel, etc., là aussi pour assurer la continuité syndicale,
- à orienter les salarié-e-s concerné-e-s vers des collectifs jeunes Cgt et ainsi anticiper le renouvellement de nos forces militant-e-s,
- à lutter contre les discriminations de toutes natures, jusque dans nos organes de direction,
- à lutter contre les discriminations sexistes et viser la parité dans nos organes de direction autant que possible
- à organiser et syndiquer les travailleurs précaires, intérimaires saisonnier-ère-s ou sans statut salarié, issus des plateformes, via les syndicats multipro dans les UL,
- à s'adresser aux ICTAM, gagner leur adhésion à la Cgt et développer leur syndicalisme, en utilisant les outils spécifiques et en s'appuyant sur l'interpro pour les atteindre, avec la création d'un collectif ICT,
- à implanter dès que possible des syndicats de site ou de zones d'activités, pour permettre à tous les salarié-e-s d'adhérer à un syndicat Cgt, de donner du poids à leurs revendications et à la Cgt.

### **10 - Notre syndicalisme de proximité, notamment avec les Unions Locales.**

Notre syndicalisme de proximité, réaffirmé lors de la 1ère Conférence des Unions Locales Cgt du Puy de Dôme, doit nous permettre d'être au plus près des salarié-e-s, de toutes catégories.

Alors que nous subissons aujourd'hui les redécoupages administratifs, que le monde du travail se morcelle, se précarise et s'individualise, nos Unions Locales peuvent et doivent jouer un rôle important voire crucial dans l'accueil et la défense des salarié-e-s, dans l'organisation et le soutien des luttes, l'organisation du débat public, dans la construction et le développement de notre Cgt. Elles sont les premiers lieux de proximité accessibles à tou-te-s les salarié-e-s, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s.

Les Unions Locales sont également le lieu de vie des syndicats, le premier échelon interprofessionnel de rencontre de nos syndiqué-e-s issu-e-s de nos 29 Fédérations professionnelles.

Répondant aux orientations confédérales, les UL sont également capables de syndiquer transitoirement les salarié-e-s isolé-e-s professionnellement et syndicalement, via leurs syndicats multipro.

Ces structures "multipro" sont une porte d'entrée à la Cgt et ont vocation à construire des bases syndicales en organisant de nouveaux syndicats par professions et par bassins.

Les UL doivent s'inscrire pleinement dans les actions et journées de déploiement Cgt proposées par l'Union Départementale ainsi que dans l'élaboration et la mise en oeuvre de son plan de formation syndicale annuel, notamment en ce qui concerne la Formation Syndicale Générale de 1er Niveau et Élu-e-s Délégué-e-s du Personnel prise de mandat ou encore Délégué-e Syndical-e.

Elles doivent aussi être en mesure de proposer et d'aider les syndicats relevant de leur champ territorial à la mise en place et/ou l'organisation de journées d'accueil des nouveaux syndiqués.

Les difficultés et les obstacles auxquelles les UL sont confrontées, ainsi que leur manque de moyens (financiers, humains,...), leurs liens fragiles voire inexistantes avec les syndicats ou autres structures de la Cgt, ne leur permettent pas de jouer ce rôle et de mettre en œuvres ces perspectives.

Dans notre département, l'ensemble de nos Unions Locales sont toutes, à plus ou moins grande échelle concernées par ce constat.

Pire encore, deux d'entre elles, Gerzat et Brassac, sont aujourd'hui, directement et clairement menacées dans leur existence même.

Chaque bassin a ses particularités, avec des zones plus ou moins rurales, ou urbaines. Le niveau d'emploi, le salariat, les conditions de vie, la présence de services publics sont aussi différents selon le territoire.

Il s'avère que chaque UL doit être renforcée, organisée au mieux avec nos forces militantes.

Si nous voulons que nos UL soient ou puissent être très concrètement cet outil de proximité, ce lieu de solidarité, d'organisation des luttes, de débats sociétaux, de confédéralisation de notre activité, dont a besoin aujourd'hui la Cgt, notre congrès doit prendre des décisions fermes et fortes afin de donner à toutes nos UL les moyens nécessaires pour répondre aux enjeux et besoins dans nos bassins de vie.

Organiser les salarié-e-s au plus près de leur bassin d'emploi et de vie passera par l'organisation régulière d'AG des syndicats des UL, dans les UL. Ces rendez-vous propres à faire vivre la Cgt interpro au plus près des militant-e-s et des salarié-e-s devront être impulsés par les UL, structure connaissant le mieux le terrain, les forces organisées et les besoins, soutenue par l'UD.

Pour les UL de Gerzat et Brassac, il y a nécessité de prendre d'urgence des décisions et des mesures fortes et applicables rapidement, car la Cgt ne doit pas disparaître des territoires qu'elle couvrait jusqu'alors.

Les UL de Saint Eloy les Mines et d'Ambert souffrent elles aussi des situations économiques particulières de leurs territoires et de moyens réduits, par leur nombre de syndiqué-e-s et par la difficulté à renforcer et rassembler les forces pourtant présentes sur leurs périmètres.

Le périmètre de nos Unions Locales est de la responsabilité de l'UD et des syndicats, tout comme leur activité et leur animation au quotidien.

#### **Résolution 10 :**

Les syndicats s'engagent à relancer et faire vivre les Unions Locales de leurs secteurs et décident :

- de s'engager dans les Directions des Unions Locales et dans la participation à leurs initiatives, ciblage, déploiements,
- de rechercher et consacrer les moyens humains et financiers nécessaires,
- d'assister aux Assemblées Générales Interpros organisées par les UL et l'UD,
- de contribuer à la réussite des formations syndicales qui s'y tiennent, par l'inscription de leurs syndiqué-e-s et si possible la participation à l'intervention formative, en intégrant la commission de formation départementale,

## 2ème partie :

### Construction et convergence des luttes, pour bien vivre et bien travailler dans le Puy de Dôme.

#### **11 - Agir pour mener nos campagnes revendicatives.**

Notre département n'est pas épargné par le chômage de masse, la destruction des emplois, ni par l'affaiblissement des services publics.

Tout le travail qui est fait par les syndicats Cgt, souvent sous l'impulsion de nos fédérations nationales, prend tout son sens en territoire, avec une lecture interprofessionnelle des enjeux.

Comme conséquence de la destruction de nos outils de productions et de la fermeture des usines de notre département, les services publics se voient privés de leurs financements, des secteurs entiers du Puy de Dôme sont menacés de disparition : bureaux de postes, trésoreries, lignes ferroviaires, classes d'école, etc. Le cercle vertueux : emplois industriels, services publics est rompu.

C'est pourquoi l'Union Départementale appelle les syndicats Cgt du département à se nourrir du contexte interprofessionnel dans leurs luttes. Faire converger nos intérêts, publics comme privé, jeunes comme retraité-e-s, c'est donner du poids et de la crédibilité à nos revendications, c'est aller contre le "chacun pour soi" ambiant.

Convergence des revendications, c'est également viser l'efficacité en portant des campagnes construites dans un esprit de progrès social, partagé pour toutes et tous dans notre pays.

La campagne contre le coût du capital n'a jamais autant été d'actualité. Alors que notre pays est champion d'Europe, mais aussi sur le podium mondial, pour les reversements de dividendes aux actionnaires, toujours plus d'emplois disparaissent, de territoires sont désertés et nos Services Publics subissent des cures d'austérité continues depuis plus de 30 ans.

L'Union Départementale appelle les syndicats Cgt du Puy de Dôme à ne pas lâcher ces outils d'analyse proposés par la Confédération et qui nécessite une coordination et une entente efficace et constructive entre les Fédérations et les Unions Départementales.

La campagne pour les 32 heures de travail hebdomadaires va dans le sens de l'histoire.

Face à l'automatisation à outrance, nourrie par les "big-data", au détriment de l'emploi et des compétences des salarié-e-s, la Cgt porte la campagne pour la réduction du temps de travail. Si aujourd'hui l'espérance de vie est supérieure à ce qu'elle était il y a 70 ans, c'est entre autres grâce à la diminution constante de la durée légale hebdomadaire du travail. Si on constate que depuis quelques années l'espérance de vie en bonne santé diminue, c'est parce que les entorses au code du travail sont désormais légion ; la Durée Hebdomadaire de Travail augmente et la pénibilité aussi.

Pour arrêter de souffrir du mal travail et du chômage, car ces phénomènes tuent en France, l'UD appelle les syndicats Cgt à s'emparer de la campagne pour une réduction du temps de travail à 32h, en commençant par faire respecter l'horaire légal de 35 heures et en expliquant aux salarié-e-s que travailler 32h par semaine, c'est travailler moins, travailler mieux et travailler toutes et tous, à temps plein sans réduction de salaire.

La lutte pour notre Sécurité Sociale.

Si l'évolution du contenu et de la durée du travail sont des facteurs non négligeables dans l'augmentation de l'espérance de vie des salarié-e-s, la naissance de la Sécurité Sociale il y a 71 ans a certainement été le facteur le plus important dans cette évolution sociétale.

Nous sommes toutes et tous héritier-e-s du programme du Conseil National de la Résistance. Celui-là même que le MEDEF veut "défaire méticuleusement".

Les offensives libérales contre la Sécu ne cesseront pas tant que le secteur privé lucratif ne l'aura pas totalement financiarisé.

Défendre la Sécurité Sociale, c'est dénoncer les exonérations de cotisations, telles les allègements Juppé, Fillon ou CICE, qui non seulement privent la Sécu de ses financements, mais en plus condamnent les salarié-e-s à être rémunéré-e-s au SMIC (condition pour l'attribution de ces aides publiques).



C'est aussi la défense de son fonctionnement, ses prestations. Nous devons revendiquer une prise en charge à 100 % des frais de santé engagés. Un retraite pleine et entière dès l'âge de 60 ans, 55 pour les salarié-e-s exposé-e-s aux travaux pénibles.

Défendre la Sécurité Sociale, c'est :

- valoriser le travail, le transformer et améliorer les conditions de travail (les problèmes liés au mal travail coûtent 80 milliards d'Euros par an)
- favoriser l'emploi stable et augmenter les salaires (c'est des recettes en plus pour la Sécu)
- reconquérir la démocratie dans la Sécurité Sociale : les assurés doivent voter pour les administrateurs des organismes
- stopper les exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs (allègements Juppé, Fillon, CICE...)
- soumettre à cotisations sociales tous les revenus, y compris l'intéressement, la participation, les plans épargne d'entreprise...
- faire contribuer les revenus financiers des entreprises à hauteur des cotisations salariales.
- moduler la cotisation employeur pour favoriser l'emploi et l'investissement

La défense de la Sécurité Sociale est l'affaire de toute la Cgt et de tous ses syndicats et militant-e-s. Ensemble, nous devons nous engager dans le débat d'idées quotidien avec les salarié-e-s, pour expliquer ce qu'est la Sécu, ce que sont les cotisations (tout sauf des "charges") et que ce système dans lequel chacun contribue à hauteur de ses moyens et bénéficie selon ses besoins doit être préservé et renforcé. Pour cela, la formation régulière des syndiqué-e-s est une nécessité pour mieux connaître la Sécurité Sociale et donc, mieux la défendre.

#### **Résolution 11 :**

L'Union Départementale, les Unions Locales et les syndicats s'engagent à :

- porter les campagnes revendicatives proposées en toute cohérence par la confédération : coût du capital, 32h, industrie, services publics, protection sociale, retraite à 60 ans... en équipant les militant-e-s pour mieux les diffuser auprès des salarié-e-s,
- développer et faire vivre sur le département le travail en collectif sur ces thématiques, en lien avec le territoire,
- partager les revendications élaborées dans les secteurs professionnels ou géographiques, les entreprises et services, pour réussir les convergences des forces de toute la Cgt, favorisant l'efficacité et le "tous ensemble", en évitant les éparpillements de date et en cherchant à multiplier réellement les convergences d'actions.

#### **12 - INDECOSA.**

L'association Information et Défense des Consommateurs Salarié-e-s (INDECOSA) du Puy de Dôme, est une des 1ères associations départementales de consommateurs, après la création par la Cgt de l'association nationale en 1979.

Son but est l'information, la formation, la défense individuelle et collective des intérêts des consommateurs salarié-e-s (avec ou sans emploi, les actifs comme les retraité-e-s).

La défense individuelle et collective des consommateurs est une préoccupation des associations INDECOSA-Cgt, également reconnues dans les institutions pour représenter les consommateurs, comme au Conseil National de la Consommation, du Crédit de l'Alimentation, et autres organismes de logement ou de transport.

INDECOSA intervient auprès des pouvoirs publics, des banques et des organismes financiers pour défendre le droit à la consommation des personnes en grande difficulté.

Dans le Puy de Dôme, l'activité ne reposant que sur un nombre réduit de militant-e-s, son rayonnement sur le territoire pourrait être bien plus important, pour que chaque syndiqué-e Cgt, adhérent-e de fait à notre association INDECOSA puisse l'utiliser et agir en son sein.

L'Union Départementale et son association INDECOSA-Cgt 63 doivent oeuvrer à renforcer leur lien, croisant la défense des salarié-e-s et des consommateur-trice-s, avec les droits et les revendications des salarié-e-s.

La prochaine Assemblée Générale d'INDECOSA Cgt 63 se déroulera en octobre 2017. L'occasion de reconstruire, ou de renforcer, le Conseil d'Administration de notre association, doit être saisie par les Commissions Exécutives des syndicats, des UL et de l'UD.

Relancer notre activité INDECOSA, c'est par exemple :

- informer les syndiqué-e-s, en tant que consommateur-trice-s et que salarié-e-s, de ce qu'ils consomment et produisent. Souvent les lobbies prétendent défendre une filière mais ne défendent que les intérêts des actionnaires. Salarié-e-s et consommateurs, ensemble, peuvent exiger que la santé au travail aille de pair avec la santé publique.
- promouvoir les productions alternatives, en facilitant l'accès des syndiqué-e-s aux produits à haute valeur sociale ou écologique :
- produits des coopératives de salarié-e-s, qui font exister une alternative concrète au capitalisme en refusant la désindustrialisation, la surexploitation des salarié-e-s, le chantage à l'emploi et les taux de profits hallucinants
- produits équitables, locaux et/ou biologiques, pour permettre à celles et ceux qui produisent de vivre décemment de leur travail y compris dans les zones rurales et les petites villes durement touchées par la crise, et aux consommateurs même modestes d'avoir accès à des produits durables et sains.

### **Résolution 12 :**

L'UD, les UL et les syndicats Cgt s'engagent à :

- participer aux AG d'INDECOSA et à la constitution du Conseil d'Administration,
- promouvoir notre association INDECOSA auprès des syndiqué-e-s, dès leur adhésion dans le syndicat et dans nos formations syndicales,
- développer des antennes de proximité de l'association INDECOSA.

### **13 - Militer et agir pour la solidarité et la paix.**

Parce que c'est dans notre ADN de syndicat Internationaliste, l'UD Cgt 63 milite pour la défense des étrangers, des travailleurs étrangers et pour la régularisation de tous les « sans-papiers ».

La Cgt dénonce les abus à l'encontre des travailleurs détachés. Il s'agit d'une mise en concurrence des travailleurs les uns contre les autres avec une remise en cause des droits sociaux.

La solution n'est pas de cliver les salarié-e-s, mais de donner à tou-te-s les mêmes droits.

De la même manière, la Cgt défend la régularisation de tous les travailleurs « sans-papiers ». C'est le sens de l'implication de la Cgt dans les grèves des travailleurs sans papier en région parisienne.

Localement, en septembre 2013, la Cgt a pris toute sa part dans l'occupation de la place de Jaurès aux côtés des familles entières sans abris et sans papiers. Cette action s'inscrivait dans notre militantisme quotidien au sein du Réseau Éducation Sans Frontière.

Aujourd'hui l'Union Départementale Cgt et la Cgt Educ'Action s'investissent pleinement au sein du Réseau Éducation Sans Frontière, en participant à ses réunions tous les lundis soir. L'Union Départementale souhaite confirmer le choix de l'unité dans le militantisme d'aide aux étrangers. Unité avec les autres organisations syndicales, les associations et partis politiques qui partagent nos valeurs sur ce thème.

En plus de cette implication, à l'image du mouvement en région parisienne, la Cgt devra être plus active sur ce thème.

L'Union Départementale encouragera la mise en place d'une activité offensive de défense des travailleurs étrangers. Ainsi, l'Union Départementale lancera une campagne d'information sur les droits des étrangers dans le travail. À la demande des syndicats, elle mettra en place, avec le collectif

immigration de la confédération, des formations pour accompagner les travailleurs étrangers vers la régularisation. Elle ouvrira ces formations aux organisations avec lesquelles nous militons au sein du RESF. Le but est que l'activité de défense des étrangers soit intégrée dans l'activité de tous les syndicats Cgt et que les travailleurs étrangers sachent que la Cgt peut les aider dans la régularisation.

Une grande partie des migrations actuelles est due à la situation internationale, aux guerres, aux famines, etc.

Aujourd'hui, la France est engagée sur plusieurs "théâtres" d'opérations militaires. Que ce soit au Moyen Orient ou en Afrique du Nord, les soldats français sont présents dans plus de 37 pays. Suite aux attentats de 2015 les bombardements se sont intensifiés, tuant des innocents et faisant fuir les peuples, ayant pour conséquence d'attiser la haine.

Ce n'est pas un ministre de la défense VRP des ventes d'armes à des pays anti-démocratiques qui peut nous garantir la paix. La Cgt avec ses valeurs de paix, affirme que ce n'est pas en faisant la guerre que l'on rétablit les démocraties. Notre défense nationale doit être suffisante et non agressive, au service des citoyens, elle ne doit pas être au service de l'impérialisme occidental.

D'autres solutions existent pour construire la paix développer et la démocratie, indépendamment des intérêts économiques :

- en visant l'éradication de la misère, de la pauvreté, de l'injustice et des inégalités ;
- en recherchant, dans toutes les situations conflictuelles, de solutions non-violentes et diplomatiques,
- en réformant profondément le système des Nations-Unies pour assurer une meilleure représentation des États du Sud et en développement
- en dénonçant les pratiques des grandes puissances ou des structures du type de l'OTAN qui s'érigent en gendarmes du monde et font basculer des régions entières du globe dans des guerres dévastatrices pour les populations civiles
- en plaçant sous surveillance les firmes multinationales françaises qui par leurs pratiques contribuent à la violation des Conventions de Genève, du droit international et des droits de l'Homme, dont la Palestine est un exemple criant.

La Commission Exécutive de l'UD a pu mettre en oeuvre la résolution internationale du 28ème congrès, notamment en participant au collectif BDS-Cgt, visant à obtenir un vrai débat au sein de la Cgt sur la question "Boycott - Désinvestissement - Sanctions" à l'encontre de l'État d'Israël et des produits qu'il exporte ; produits issus de colonies implantées en Palestine, illégales au regard du droit international.

En outre, à multiples reprises, les actions et rassemblements ont été soutenues et suivies par la Cgt, particulièrement lors des bombardements meurtriers sur la bande de Gaza durant l'été 2014.

L'Union Départementale Cgt réaffirme qu'après 100 ans de spoliations, de dénis et de nettoyage ethnique, les droits du peuple palestinien doivent enfin être mis en oeuvre. C'est dans ce sens qu'elle doit signer l'appel de la Coordination Européenne des Comités et Associations pour la Palestine, appelant à cesser toute complicité avec la colonisation incessante, à prendre des mesures contraignantes vis-à-vis de l'État d'Israël, et à faire de 2017 l'année de la réalisation des droits du peuple palestinien.

D'autres conflits ou situations que vivent les populations, à travers le monde, méritent que notre organisation se mette en capacité de s'exprimer et d'agir. Au-delà de nos participations, insuffisantes d'ailleurs, aux mobilisations de soutiens aux hommes, femmes et enfants victimes des conflits ou réfugié-e-s fuyant leurs pays, les organisations de la Cgt doivent impulser la mobilisation citoyenne pour la paix et y participer.

### **Résolution 13 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- informer et mobiliser les salarié-e-s sur les luttes et enjeux sociaux internationaux, et sur un système financier mondialisé imposant des systèmes de dominations semblables partout dans le Monde,

- promouvoir une défense nationale non-agressive et non projetable, au service des citoyen-ne-s et sous contrôle du peuple,
- porter la revendication d'un pôle public national de défense, pour développer une industrie de défense étatique à même de concevoir, construire et déconstruire les matériels nécessaires à nos armées,
- revendiquer la sortie de la France de l'OTAN et de ses logiques de politique guerrière et l'arrêt des opérations militaires de la France
- faire vivre notre militantisme internationaliste historique, avec les valeurs de paix et de solidarité, tout en continuant de dénoncer les guerres dévastatrices et les violations des droits internationaux au profit de l'impérialisme.

#### **14 - Luites contre les idées d'extrême droite.**

Les politiques d'austérité que mènent les différents gouvernements depuis des années ne répondent en rien aux besoins sociaux de la population. Précarité, chômage de masse, développement des inégalités sociales fournissent un terreau pour l'extrême droite. De par notre histoire, nous savons aussi que les idées d'extrême droite représentent un grand danger pour le syndicalisme Cgt et les libertés syndicales.

Nos syndicats doivent contrer les idées réactionnaires. Chaque syndiqué-e doit être formé-e ou informé-e des dangers de l'extrême droite. Pour cela, la participation aux journées d'études contre les dangers du FN doit être aussi une priorité.

Chaque syndicat devrait pouvoir réaffirmer et relayer les valeurs progressistes et humanistes tout en décryptant et dénonçant collectivement et individuellement, l'imposture sociale du FN. Car derrière la vitrine "ouvrière" se cache la préférence nationale et la remise en cause des libertés, dans un projet politique hautement libéral.

C'est pour ces raisons que l'engagement dans la Cgt est incompatible avec ce parti et les thèses qu'il porte. Il est inadmissible qu'un-e syndiqué-e prône les idées de l'extrême droite, sous couvert de militantisme Cgt

Les liens avec d'autres organisations syndicales, associations ou collectifs, comme VISA, doivent permettre de constituer un réseau efficace pour agir, largement, contre les idées d'extrême droite.

#### **Résolution 14 :**

- Avec toute la Cgt et avec les forces progressistes et de résistances, les syndicats Cgt du Puy de Dôme agissent, partout, contre les idées d'extrême droite.

#### **15 - Droits, Libertés et Activités Juridiques.**

Le secteur DLAJ a pour vocation d'organiser et d'impulser l'activité juridique de l'organisation. Il anime, coordonne et développe l'activité des conseiller-e-s prud'hommes, des défenseurs syndicaux et des conseiller-e-s du salarié.

Il a également en charge tous les contentieux dont l'Union Départementale se trouverait saisie.

Il poursuit son activité de formation des militant-e-s en lien avec l'offre de formation de la Confédération. À ce titre :

- il met en œuvre pour les conseiller-e-s prud'hommes les formations proposées par PRUDIS Cgt ; les nouveaux conseiller-e-s prud'hommes désigné-e-s en 2017 se verront proposer une formation de base dès l'automne 2017 ;
- il continue la démarche engagée lors des derniers congrès dans la recherche de nouveaux militant-e-s à former pour la défense syndicale ;
- les conseiller-e-s du salarié se verront proposer un module spécifique de plusieurs jours qui complétera celui déjà en place ;
- la formation juridique de base est maintenue, elle est démultipliée le cas échéant.

Les permanences juridiques des Unions Locales doivent également bénéficier d'un appui de l'Union Départementale. L'accueil et la défense des salarié-e-s dans les UL se font dans le cadre des décisions prises lors des précédents congrès.

Sans déresponsabiliser les structures locales qui ont en charge d'organiser et d'animer les permanences syndicales, l'Union Départementale apportera l'aide nécessaire, notamment par des apports techniques et juridiques, le cas échéant.

Le secteur DLAJ poursuit son activité en faveur des libertés syndicales. En outre, il met en œuvre toute sa détermination pour lutter contre toutes les discriminations, notamment les discriminations syndicales.

Aucun-e militant-e ne doit rester isolé-e face à la délinquance patronale.

Dans un contexte de destruction massive des emplois et des fermetures d'usines, nos représentant-e-s syndicaux doivent pouvoir s'appuyer sur le secteur DLAJ afin d'affronter efficacement les difficultés rencontrées.

Les nouvelles règles relatives à la mise en œuvre des plans sociaux, mais plus globalement à l'évolution du droit du travail nécessitent une appréhension de ces problématiques par l'ensemble du corps militant.

Des journées d'études sont organisées (élections professionnelles, loi MACRON, Loi REBSAMEN...) par le secteur DLAJ. Ces journées ont pour objectif d'outiller les syndicats afin d'organiser la lutte contre les réformes antisociales et de porter nos revendications. Le collectif poursuivra ses efforts en ce sens.

Les salarié-e-s et les militant-e-s de droit public en lien avec leur syndicat doivent prendre toute leur place dans ce dispositif, pour permettre d'améliorer la connaissance des réglementations spécifiques, pour agir collectivement.

Enfin, le secteur DLAJ est un point d'appui pour les syndicats et il les accompagne dans les démarches juridiques comme ce fut le cas avec la FAPT (inégalité de traitement entre salarié-e-s de droit privé et salariés de droit public), avec les cheminot-e-s (sur le droit de grève), à Constellium (contestation d'un accord sur le temps de travail) ou encore dans le commerce (travail du dimanche et respect d'un accord dans les boulangeries), la construction (travailleur-euse-s détaché-e-s).

L'activité de la DLAJ nécessite la mise à disposition d'un temps plein.

### **Résolution 15 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- poursuivre et renforcer la capacité d'accueil en proximité des salarié-e-s de tous statuts, afin d'agir pour leurs droits,
- proposer les formations juridiques aux militant-e-s pour renforcer et promouvoir l'activité DLAJ,
- proposer des journées d'études spécifiques et gagner la participation de militant-e-s,
- permettre au secteur DLAJ en partenariat avec les structures, unions et coordinations, syndicales du public, doit développer un outil pour répondre au problème juridique de la fonction territoriale.

### **16 - Solidaires face aux répressions.**

La crise du capitalisme que nous vivons va de pair avec une augmentation des répressions, à toutes les échelles. Durant la lutte contre la loi Travail, la Cgt et les autres organisations mobilisées ont subi pressions et violences policières, pour tenter d'affaiblir le mouvement.

Mais la répression ne s'arrête pas là :

- au travail, avec la mise en place d'un management de plus en plus agressif envers les salarié-e-s, dans le privé comme dans le public, avec de lourdes conséquences sur les salarié-e-s,
- la répression anti-syndicale s'exerce aussi par la remise en cause des droits syndicaux,
- vis-à-vis des syndicalistes, poursuivi-e-s et condamné-e-s pour leurs actions revendicatives,
- dans les quartiers populaires, où l'on dénombre en moyenne près d'un décès par mois en France lors d'opérations policières, avec quasiment aucune condamnation,
- vis-à-vis des exilé-e-s et réfugié-e-s, victimes d'une politique qui préfère consacrer ses budgets aux multinationales de la surveillance et aux agences privées de répression aux frontières, plutôt qu'à un accueil conforme aux engagements internationaux -Convention de Genève, Déclaration des Droits de l'Enfant, Déclaration universelle des Droits de l'Homme...- et dans des conditions décentes.

Fidèle à ses engagements, la Cgt doit prendre toute sa place pour organiser et soutenir la résistance face à toutes les répressions : celles qui ciblent des individus pour ce qu'ils font - syndicalistes, militant-e-s...-, comme celles qui ciblent les individus en fonction de leur religion, leur culture, leur couleur de peau, leur nationalité, leur genre, leur préférence sexuelle...

Nous diviser, c'est nous faire taire. C'est pour cela que l'UD 63 défendra farouchement les libertés fondamentales et le respect des droits et de la dignité de chacune et chacun, en soutenant et en s'engageant, le cas échéant, aux côtés des organisations qui portent ses revendications.

#### **Résolution 16 :**

L'UD et les syndicats s'engagent à :

- combattre les démarches de divisions et d'oppositions de toutes sortes,
- lutter et organiser les solidarités face à toutes violences ou répressions,
- faire de la lutte pour les libertés syndicales et les droits syndicaux, une priorité.

#### **17 - Face à la casse de l'appareil productif, proposer l'autogestion et la nationalisation.**

Le capitalisme n'en finit pas de détruire l'appareil productif : délocalisations, fermetures d'entreprises, disparition des secteurs industriels et agricoles, mais aussi privatisation et destruction des services publics, de la Sécurité Sociale, des fonctions publiques... à l'œuvre, une logique de rentabilité à court terme, qui détruit des emplois, des familles, des territoires, et sape les bases même de l'égalité des citoyen-ne-s devant la santé, l'éducation, l'accès à la Justice...

Dans le public comme dans le privé, les racines sont les mêmes : déposséder celles et ceux qui travaillent de leur capacité de décision, pour leur imposer les intérêts des plus puissants, quel qu'en soit le coût pour la société. C'est nous toutes et tous qui produisons la richesse qui atterrit dans les poches déjà honteusement remplies d'actionnaires et de financiers sans scrupules, sous couvert des gouvernements successifs. Ce sont nos services publics qui sont essorés pour payer les intérêts de dettes illégitimes.

À la Cgt, nous voulons redonner aux travailleuses et aux travailleurs confiance en eux-mêmes, en leur capacité à lutter et à changer le cours des choses. Alors même que le capitalisme fait chaque jour la démonstration de sa gestion désastreuse, nous devons reprendre confiance dans nos capacités à produire, à gérer, à développer et reconquérir nos outils de production. Les SCOP en sont l'exemple, comme la Librairie les Volcans à Clermont, SCOP-TI (FRALIB) et leurs produits "1336 jours de lutte".

Pour contrer le transfert "d'activités publiques" vers les multinationales qui visent plus les profits financiers que les services, pour poser la question de l'intervention de l'État dans le maintien ou le développement de secteurs industriels, la Cgt doit construire le débat de la nationalisation (ou renationalisation) d'activités et porter avec les salarié-e-s des projets revendicatifs.

Aussi, face au chantage à l'emploi, aux fermetures d'entreprises, à la déqualification, nous devons pouvoir proposer systématiquement la reprise ou la création d'entreprises gérées par les salarié-e-s eux-mêmes.

Si elle n'est pas applicable partout, l'autogestion doit devenir une possibilité à envisager pour accroître le rapport de force, redonner confiance aux travailleuses et travailleurs dans leurs capacités d'action, et imposer la relocalisation de l'activité.

Imposons la solidarité face à la loi des plus riches !

**Résolution 17 :**

L'UD, les UL et les syndicats s'engagent à :

- rassembler tous les salarié-e-s dans une convergence de luttes et d'action, avec d'autres organisations syndicales ou associations, pour une transformation réelle de la société, en partant du travail et des besoins sociaux et environnementaux.